

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

ECOLE DEMANDÉE :

NOM et prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

NOM du responsable légal (père, mère, tuteur) :

Domicile familial (n°, rue, commune) :

L'enfant était-il scolarisé l'an dernier : oui non

Si oui, à l'écolede la commune de

MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE
(voir explications au verso)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux (Joindre obligatoirement les certificats de travail) | <input type="checkbox"/> Frère ou sœur en cours de scolarité (Joindre obligatoirement les certificats de scolarité) |
| <input type="checkbox"/> Santé de l'enfant (Joindre obligatoirement un certificat médical) | <input type="checkbox"/> Autre motif (à préciser sur feuille séparée) |

AVIS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE	AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL
<input type="checkbox"/> Inscription autorisée <i>En référence à l'article 23 de la Loi du 22 juillet 1983, la commune de résidence s'engage à participer aux dépenses d'entretien et de fonctionnement pour le cycle, maternelle ou élémentaire, d'inscription.</i> <input type="checkbox"/> Inscription refusée Motif :	<input type="checkbox"/> Inscription autorisée <input type="checkbox"/> Inscription refusée Motif :
Fait à Le Le Maire,	Fait à Le Le Maire,

1 / Par obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux

- Le père et la mère doivent travailler en dehors de la commune de résidence et celle-ci ne doit disposer d'aucune possibilité de restauration ou de garde.
- Joindre le certificat de travail du père et de la mère établi par chaque employeur.
- L'existence de restauration ou de possibilité de garde vérifiée par l'Administration.

2 / Pour des raisons de santé

- La dérogation doit être justifiée par certificat médical attestant de l'hospitalisation fréquente ou de soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil.
- Joindre le certificat médical établi par un Médecin de Santé Scolaire (s'adresser à Santé Scolaire, 16 rue Pierre Loti 17000 LA ROCHELLE) ou un Médecin assermenté (liste dans Sous-Préfectures et Inspections Départementales).

3/ Frère ou sœur déjà scolarisé :

- Indiquer le motif de cette scolarisation au recto : convenances personnelles, travail des parents, raisons de santé ou absence d'école dans la commune de résidence.